

14^{ème} Tournoi National des Ponts-de-Cé



20 et 21 avril 2019

Simple / Double

N2 – N3 – R4 – R5

R6 – D7 – D8 – D9

Complexe Sportif Athlétis
50 avenue de l'Europe
49130 Les Ponts-de-Cé
Salle de 3000 places

12 terrains (Taraflex uniquement)
1^{er} prix : 150€*
Stand de cordage
Point restauration / buvette



* sur la base de 300 inscrits et d'un minimum de 8 joueurs/joueuses par tableau de simple N2



L'ASPC Badminton

a le plaisir de vous inviter à participer à son 14^{ème} Tournoi National

Numéro d'autorisation : En cours

HORAIRES :

Samedi :

7h30 : Accueil et contrôle des licences
8h00 : Début des rencontres
Remise des lots au fur et à mesure des finales

Dimanche :

7h30 : Accueil et contrôle des licences
8h00 : Début des rencontres

TABLEAUX :

Séniors N2, N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9
Simple Dame / Homme (samedi)
Double Mixte (samedi)
Double Dames / Hommes (dimanche)

2 tableaux maximum par joueurs (combinaison simple et mixte interdite)

Remarque : les tableaux sont ouverts aux catégories jeunes répondant aux critères suivants :

Juniors : OK

Minimes 1 : non OK

Cadets : OK

Benjamins : non OK

Minimes 2 : faire partie du pôle espoirs

Poussins : non OK

ORGANISATION :

Les volants sont à la charge des joueurs.

Juges-arbitres : Jean-Guy Vaissier et Yves Delorme.

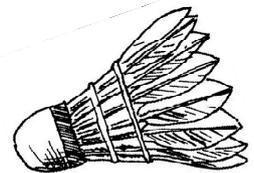
Règles générales : Règlement Général des Compétitions RGC. Le règlement particulier du tournoi sera affiché dans la salle. Auto arbitrage et arbitrage pour les finales N2 et N3.

INSCRIPTIONS :

Droits d'engagement :

15 €, soit 13 € pour 1 tableau + 2€ (reversés à la FFBad).

20 €, soit 18 € pour 2 tableaux + 2€ (reversés à la FFBad).



NOUVEAUTE : Les inscriptions se feront **DE PREFERENCE** sur badnet.org ou sur l'application Ebad (avec paiement en ligne) **AVANT LE 04/04/2019**.

Contacts : tournoi@aspc-badminton.com

- Téléphone : Fabrice GRIGNON : 06 27 40 97 32



Les éventuelles inscriptions postales (et règlements associés) sont à envoyer à :

M. Fabrice GRIGNON, 1 Place aimé Césaire, 49130 LES PONTS DE CE

AVANT LE 04/04/2019 (aucune annulation ne sera prise en compte à partir de cette date).



Seules seront prises en compte les fiches d'inscriptions accompagnées du règlement

(Chèques à l'ordre de l'ASPC Badminton) ou réglées par CB via le paiement en ligne sur Badnet

Règlement du tournoi National des Ponts de Cé

1) Le juge-arbitre du tournoi est Mr Jean-Guy VAISSIER et le juge-arbitre adjoint est Mr Yves DELORME.

2) Tout participant devra être en règle avec la FFBad (et y être licencié) le jour du tirage au sort et ne devra pas faire l'objet d'une suspension.

3) Le tournoi est ouvert aux joueurs de catégories vétérans, seniors, U19, U17 et U15 (**les U15 doivent être minimes 2 et en pôle espoir pour pouvoir participer**).

4) Les joueurs peuvent s'inscrire dans deux tableaux maximum (**combinaison simple et mixte interdite**).

5) Les joueurs ne pourront s'inscrire que dans leur catégorie.

6) Les joueurs ont la possibilité de s'inscrire en double en « recherche de partenaire ». Le comité d'organisation fera en sorte de leur trouver un(e) partenaire parmi les inscriptions reçues. La décision prise par le comité d'organisation sera sans appel.

7) Le comité d'organisation, avec l'accord du juge arbitre, se réserve le droit d'organiser ses tableaux par séries N2, N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9 ou par TOP suivant le CPPH et le rang national des joueurs à J-15.

8) Les tableaux de **simples et mixtes se joueront le samedi**. Les **doubles se joueront le dimanche**.

9) Tous les tableaux seront constitués de poules de 3 ou 4 avec 1 ou 2 sortants ou d'une poule unique de 5.

10) Selon l'article 3.2.1.5 du RGC, dans chaque tableau, « le CPPH du mieux classé des participants ne pourra pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. »

11) **La date limite d'inscription est le 04/04/2019 (date de réception)**, la date du **tirage au sort est fixée au 10/04/2019**. – **Les têtes de série seront désignées par l'organisateur et les juges-arbitres en fonction du CPPH à J-15**.

12) **Les inscriptions et le paiement (par carte bleue) se feront de préférence sur badnet.org ou sur l'application Ebad**. Les envois postaux seront encore acceptés.

13) Les convocations seront adressées au responsable de chaque club au minimum 4 jours avant la compétition et seront disponibles sur *badnet.org*. Les joueurs ne recevant pas cette convocation devront contacter le comité d'organisation.

14) Le comité d'organisation limite le nombre d'inscrits par tableau. Les critères d'exclusion en cas d'atteinte de cette limite seront l'ordre d'arrivée des feuilles d'inscriptions par tableau (cachet de la poste faisant foi ou date d'inscription sur Badnet). Aucune inscription ne sera acceptée par téléphone ou mail.

15) Chaque participant inscrit, ayant déclaré forfait après la date de limite d'inscription (04/04/2019) devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours par courriel son justificatif.

Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif, le licencié s'expose à 2 mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive.

16) Les joueurs seront convoqués 60 minutes avant leur match.

17) A son arrivée, chaque joueur devra se faire enregistrer à la table de marque.

18) Les matches pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'horaire prévu.

19) Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match pourra être déclaré forfait par le Juge Arbitre.

20) Le temps de repos entre 2 matches est de 20 minutes minimum. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.

21) Les joueurs disposeront de 3 minutes d'échauffement avant le début du match à partir du moment où leur match aura été appelé. Pendant ce temps, **les volants seront testés dès l'arrivée des joueurs sur le terrain.**

22) Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.

23) Les volants officiels sont les RSL Grade 3 pour les joueurs N à D. Ils seront en vente sur place le jour de la compétition.

24) Seules les finales N seront arbitrés. Tous les autres matchs du tournoi seront auto-arbitrés.

25) Une tenue conforme aux circulaires FFbad sera exigée.

26) Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer ainsi que leur coach respectif, les officiels de terrains et le service médical après accord du juge-arbitre.

27) Tout volant touchant un élément de structure sera let au service et faute en jeu.

28) Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue doit en avertir le juge-arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

29) Seul un représentant du club est autorisé à poser une réclamation pour les joueurs mineurs auprès du juge-arbitre.

30) Le licencié, qui reçoit un carton noir, se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.

31) L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

32) Toutes les personnes ne souhaitant pas voir leur image utilisée devront faire la demande par écrit à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.

33) Toute participation entraîne l'acceptation du présent règlement.

34) Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition.